



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les distributeurs souhaitent le maintien de l'augmentation de la contribution à l'audiovisuel public

Les distributeurs du DIRE s'étonnent de l'adoption, par la Commission des finances de l'Assemblée nationale, d'un amendement visant à diviser par deux l'augmentation de la contribution à l'audiovisuel public prévue dans la loi de finances 2017.

Initialement de deux euros, cette augmentation serait ramenée à un euro, affaiblissant de fait les ressources dont disposeront France Télévisions et ARTE France pour mettre en œuvre les orientations stratégiques prévues dans leurs contrats d'objectifs et de moyens, notamment en matière d'investissement dans la création cinématographique et audiovisuelle.

Il est pourtant nécessaire que l'audiovisuel public dispose des moyens financiers et de la visibilité nécessaires au maintien et au développement d'une politique ambitieuse de soutien à la création et à la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans toute leur diversité.

Aussi, les distributeurs du DIRE souhaitent que l'examen du projet de loi de finances 2017 à l'Assemblée nationale et au Sénat permette de rétablir la contribution à l'audiovisuel public au niveau initialement prévu.

Paris, le 18 octobre 2016.



Contact : Hugues Quattrone, Délégué général

hugues.quattrone@distributeurs-independants.org . tél. : 01 55 31 27 41 / 06 88 26 51 22

www.distributeurs-independants.org